

La Stratégie Nationale Sport Santé



Le projet de Stratégie Nationale Sport Santé s'inscrit dans les orientations de la Stratégie Nationale de Santé et du Plan National de Santé Publique. Son ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

La stratégie nationale Sport-santé fait actuellement l'objet de travaux interministériels, elle s'articule autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ;
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ;
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants ;
- Le renforcement des connaissances et leur diffusion.



La Stratégie Nationale Sport Santé



Le projet de Stratégie Nationale Sport Santé s'inscrit dans les orientations de la Stratégie Nationale de Santé et du Plan National de Santé Publique. Son ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

La stratégie nationale Sport-santé fait actuellement l'objet de travaux interministériels, elle s'articule autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ;
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ;
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants ;
- Le renforcement des connaissances et leur diffusion.



Informez-vous sur :
sports.gouv.fr/sport-sante



Informez-vous sur :
sports.gouv.fr/sport-sante



EXEMPLE D'ACTION « PHARE » :

Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) sur la condition physique et la santé

Contexte :

La sensibilisation du grand public à ce sujet est un des enjeux de la SNSS. La communication sur les bienfaits de la pratique d'APS sur la santé nécessite une meilleure visibilité ainsi qu'une action globale et convergente des différents acteurs mobilisés.

Objectifs :

Mobiliser les fédérations sportives autour des actions interministérielles de santé publique pour donner un signal fort aux pratiquants ainsi qu'au grand public en faveur de l'adoption de comportements sains.

Promouvoir l'APS comme facteur de santé et ainsi réduire les problématiques de santé liées à l'inactivité physique et à la sédentarité.

Capitaliser sur les valeurs du sport pour promouvoir des comportements vertueux. Développer avec le mouvement sportif des campagnes de communication spécifiques et adaptées aux différents publics sur l'ensemble du territoire.

Mesures :

Mobiliser et accompagner les fédérations sportives à développer leur offre d'APS en direction des différents publics (Jeunes – Salariés – Personnes âgées – Personnes en situation de handicap)

Promouvoir, lors des manifestations sportives organisées par les fédérations ainsi qu'à l'occasion des grands événements sportifs internationaux à venir (Coupe du monde de Rugby 2023, Tournoi des 6 nations, Tournoi de Roland Garros, etc.) et de manière croissante jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les comportements favorables à la santé et au bien-être et principalement les quatre grands facteurs de risque de maladies non transmissibles (tabac, alcool, sédentarité, obésité).

EXEMPLE D'ACTION « PHARE » :

Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) sur la condition physique et la santé

Contexte :

La sensibilisation du grand public à ce sujet est un des enjeux de la SNSS. La communication sur les bienfaits de la pratique d'APS sur la santé nécessite une meilleure visibilité ainsi qu'une action globale et convergente des différents acteurs mobilisés.

Objectifs :

Mobiliser les fédérations sportives autour des actions interministérielles de santé publique pour donner un signal fort aux pratiquants ainsi qu'au grand public en faveur de l'adoption de comportements sains.

Promouvoir l'APS comme facteur de santé et ainsi réduire les problématiques de santé liées à l'inactivité physique et à la sédentarité.

Capitaliser sur les valeurs du sport pour promouvoir des comportements vertueux. Développer avec le mouvement sportif des campagnes de communication spécifiques et adaptées aux différents publics sur l'ensemble du territoire.

Mesures :

Mobiliser et accompagner les fédérations sportives à développer leur offre d'APS en direction des différents publics (Jeunes – Salariés – Personnes âgées – Personnes en situation de handicap)

Promouvoir, lors des manifestations sportives organisées par les fédérations ainsi qu'à l'occasion des grands événements sportifs internationaux à venir (Coupe du monde de Rugby 2023, Tournoi des 6 nations, Tournoi de Roland Garros, etc.) et de manière croissante jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les comportements favorables à la santé et au bien-être et principalement les quatre grands facteurs de risque de maladies non transmissibles (tabac, alcool, sédentarité, obésité).